

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-104

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2026/087	A partir de la délibération n°2026/093
04/06/2026	En exercice :	35	35	35
	Présents	29	30	31
	Représentés :	4	4	4
	Votants :	33	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX JUIN, A VINGT HEURES TROIS MINUTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le jeudi 04 juin 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, Mme MATTEI Christine, M. DUFOUR Quentin, Mme MANA Julia, M. MÉNARD Lionel, Mme ROINÉ Corinne, M. CHEMTOB Nicolas, M. SOURIA Farid, Mme TALLON Aïcha, M. NOIRÉ Dominique, M. JEUDY Christian, M LEVENT Jay, Mme QUEVA Marie, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, M. RAOULT Gaëtan, Mme GARNIER Sylviane M. CAUZARD-JARRY Florian, Mme RETOURNÉ Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme AURIEL Julie, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WARGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :

Mme DAUNESSE Maëlle ayant donné pouvoir à M LEVENT Jay,
Mme ABED Kadra ayant donné pouvoir à Mme TALLON Aïcha
Mme CHARBONNIER Martine ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire
M. PESSOA Carlos, ayant donné pouvoir à M. CHRISTOPHE Robert

ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/086

Mme BOY Delphine

ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/093

M. MORISSE Tom

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAOULT Gaëtan

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/104

Subventions de fonctionnement pour l'année 2026 aux associations et coopératives scolaires

Rapporteur : Madame Christine MATTEI, Adjointe à Madame la Maire déléguée à l'Education et à la Culture

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

CONSIDÉRANT les demandes de subventions formulées par les coopératives scolaires et les fédérations et associations de parents d'élèves ainsi que les rapports et documents budgétaires qui leurs sont annexés ;

CONSIDÉRANT que, chaque année, la collectivité apporte son soutien à l'action des coopératives scolaires et des fédérations et associations de parents d'élèves d'Eaubonne par l'octroi de subventions ;

Après avis des Commissions n° 1 *Education, Culture, Vie associative, Evènementiel, Petite enfance, Sports, Tiers-lieu, Jeunesse, Centre Socioculturel, Parentalité, Accessibilité, Egalité femme/homme et lutte contre les discriminations* du mardi 26 mai 2026 et de la Commission n°2 *Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Économie locale, Commerce, Démocratie locale, Transition écologique, Aménagement, Espace Public, Bâtiments et Mobilités* du jeudi 28 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville ; Grégoire DUBLINEAU, Martine CHARBONNIER, Carlos PESSOA, Julie AURIEL, Francine BUSSEROLLES, Robert CHRISTOPHE, Jennifer WAGNIER non-inscrits ;

🗳️ **ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** les subventions de fonctionnement aux associations et coopératives scolaires conformément au tableau ci-après :

COOPERATIVES SCOLAIRES						
	Dénomination	Montants des subventions n-1 (2025)	Année N Effectifs par Ecole	Calculs 2026	Arrondis proposés 2026	Observations
ECOLES ELEMENTAIRES	Jean Macé	810 €	345	783,15 €	783 €	Méthode de calcul : (effectif x 2,27 €)
	Paul Bert	844 €	390	885,30 €	885 €	
	JJ Rousseau	692 €	311	705,97 €	706 €	
	Mont d'Eaubonne	856 €	372	844,44 €	844 €	
ECOLES PRIMAIRES	Flammarion	863 €	378	858,06 €	858 €	
	Gisèle Halimi	395 €	209	474,43 €	474 €	
ECOLES MATERNELLES	La Cerisaie	400 €	174	394,98 €	395 €	
	Paul Bert	499 €	226	513,02 €	513 €	
	JJ Rousseau	393 €	158	358,66 €	359 €	
	Mont d'Eaubonne	540 €	210	476,70 €	477 €	
TOTAL A		6 292 €	2773	6 294,71 €	6 295 €	
COLLEGES	Foyer Coopérative Collège Jules Ferry	744 €			744 €	
	Foyer Coopérative Collège André Chénier	650 €			650 €	
TOTAL B		1 394 €			1 394 €	
TOTAL A + B		7 686 €			7 689 €	

FEDERATIONS PARENTS ELEVES		
Dénomination	Montants Subvention n-1 (2025)	Montants subvention 2026
ASSOCIATIONS PARENTS ELEVES		
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	363 €	363 €
Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	363 €	363 €
Conseil des Parents d'Elèves Autonome (CPEA)	189 €	189 €
Association des Parents d'Elèves du Quartier JJ Rousseau (APEJJR)	189 €	189 €
Association des Parents Indépendants d'Eaubonne (APIE)	189 €	189 €
TOTAL	1 293 €	1 293 €

**Le Secrétaire de Séance,
Conseiller Municipal**



Gaëtan RAOULT

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis**



Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : **18/06/2026**

Publiée le : **19/06/2026**

Exécutoire le :

☐ **Valérie POULIQUEN**
Cheffe Secrétariat Général

☐ **Arnaud AGNONA**
Directeur DAGAJ

☐ **Karima BENTOUT**
DGA Ressources

☐ **Lylia SÉNÉCHAL**
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville – 1, rue d'Enghien – 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260610-DEL2026-104-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2026